

DT/ STI – OPERATEUR-GEOMETRE

EPREUVES THEORIQUES

EPREUVE : PHOTOGRAMMETRIE**DUREE : 1 H****COEF : 2****S U J E T**I- Questions de cours

- 1- En photogrammétrie aérienne, expliquez la différence qui existe entre une altitude de vol et une hauteur de vol.
- 2- a) Définissez : l'orthophotographie.
b) Citez les conditions qui doivent être réunies pour que l'orthophotographie d'un couple de photographies aériennes soit réalisée.
- 3- Citez les informations portées en marge des photographies aériennes.

II- Exercice

La distance focale de la caméra pour une prise de vue aérienne dans une région donnée est égale à 210 mm. La caméra de prise de vue est montée dans une plateforme située à une hauteur de vol égale à 1500 m par rapport au niveau moyen de terrain. Calculez :

- a) la surface couverte au sol par une photo, sachant que le format de la photo fait 23 cm x 23 cm ;
- b) la longueur du recouvrement longitudinal de 60% entre deux photographies successives connaissant la longueur d'une photo sur le terrain.

BONNE CHANCE !